

Réponse de la Commission Biblique Sur les synoptiques

26 juin 1912

I. Auteur, date de composition et vérité historique des évangiles selon saint Marc et selon saint Luc

Question 1 : La voix claire de la Tradition, qui depuis les commencements de l'Église est admirablement unanime et qui a été confirmée par des preuves multiples, à savoir les témoignages explicites des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques, les citations et les allusions qui se trouvent dans leurs écrits, l'usage des hérétiques anciens, les traductions des livres du Nouveau Testament, presque tous les manuscrits les plus anciens, comme aussi par des raisons internes, tirées du texte des livres saints eux-mêmes, est-il possible d'affirmer de façon certaine que Marc, le disciple et l'interprète de Pierre, et le médecin Luc, l'assistant et le compagnon de Paul, sont réellement les auteurs des évangiles qui leur sont respectivement attribués ?

Réponse : Oui.

Question 2 : Les arguments par lesquels certains critiques cherchent à démontrer que les derniers douze versets de l'évangile de Marc [Mc 16, 9–20] n'ont pas été rédigés par Marc, mais ajoutés par une autre main, sont-ils de nature à donner le droit d'affirmer qu'ils ne doivent pas être reconnus comme inspirés et canoniques ; ou du moins qu'ils démontrent que Marc n'est pas l'auteur de ces versets ?

Réponse : Non pour les deux parties.

Question 3 : Est-il permis de même de douter de l'inspiration et de la canonicité des récits de Luc concernant l'enfance du Christ [Lc 16, 9–20] ou l'apparition de l'Ange qui réconforta Jésus et la sueur de sang [Lc 22, 43 s] ; ou peut-on au moins montrer par des arguments solides – ce qui plaisait aux hérétiques anciens et qui plaît également à des critiques plus récents – que ces récits ne font pas partie de l'Évangile originel de Luc ?

Réponse : Non pour les deux parties.

Question 4 : Les documents très rares et tout à fait isolés dans lesquels le cantique Magnificat [Lc 1, 46–55] n'est pas attribué à la bienheureuse Vierge Marie mais à Élisabeth, peuvent-ils et doivent-ils prévaloir de quelque manière contre le témoignage concordant de presque tous les manuscrits aussi bien du texte original grec que des traductions, et contre l'interprétation que le

contexte n'exige pas moins que le sentiment de la Vierge elle-même et la Tradition constante de l'Église ?

Réponse : Non.

Question 5 : S'agissant de l'ordre chronologique des évangiles est-il permis de s'éloigner de l'opinion corroborée par le témoignage à la fois très ancien et constant de la Tradition et qui atteste qu'après Matthieu qui, le premier de tous, composa son évangile dans la langue maternelle, Marc a écrit le deuxième, et Luc le troisième ; ou faut-il d'un autre côté considérer comme contraire à cette conception l'opinion qui affirme que le deuxième et le troisième évangile ont été composés avant la traduction grecque du premier évangile ?

Réponse : Non pour les deux parties.

Question 6 : Peut-on différer la date de composition des Évangiles de Marc et de Luc jusqu'à la destruction de Jérusalem ; ou parce que chez Luc la prophétie du Seigneur concernant la destruction de cette ville apparaît plus précise, peut-on soutenir que son évangile au moins a été composé après que le siège eut déjà commencé ?

Réponse : Non pour les deux parties.

Question 7 : Doit-on affirmer que l'évangile de Luc a précédé le livre des Actes des Apôtres, et que puisque ce livre, composé par le même Luc [Ac 1, 1], était terminé à la fin de la captivité romaine de l'Apôtre [Ac 28, 30 s], son évangile n'a pas été composé après cette date ?

Réponse : Oui.

Question 8 : Si on considère aussi bien les témoignages de la Tradition que les arguments internes concernant les sources qu'ont utilisées l'un et l'autre évangéliste en composant l'évangile, peut-on raisonnablement mettre en doute la conception qui tient que Marc a écrit selon la prédication de Pierre, et Luc selon la prédication de Paul, et qui affirme en même temps que ces évangélistes ont disposé également d'autres sources dignes de foi, soit orales soit aussi déjà mises par écrit ?

Réponse : Non.

Question 9 : Les paroles et les actions qui sont racontées de façon exacte et pour ainsi dire littéralement par Marc selon la prédication de Pierre, et qui sont présentées de la façon la plus sincère par Luc, qui dès le départ s'est soigneusement informé de tout auprès de témoins très dignes de foi puisqu'ils ont vu eux-mêmes dès le commencement et qu'ils furent des serviteurs de la Parole [Lc 1, 2 s] réclament-elles à juste titre pour elles-mêmes cette foi historique que l'Église leur a toujours accordée ; ou au contraire ces mêmes actions et ces mêmes paroles doivent-elles être considérées comme étant dénuées, au moins en partie, de vérité historique, soit parce que les écrivains n'étaient pas des témoins oculaires, soit parce qu'il n'est pas rare qu'on constate chez les deux évangélistes un manque d'ordre et une différence dans la succession des faits ; soit parce que, étant venus et ayant écrit plus tard, ils ont dû nécessairement rapporter des conceptions qui étaient étrangères à ce qu'ont pensé le Christ et les apôtres, ou des faits déjà plus ou moins déformés par l'imagination du peuple, ou enfin parce que, chacun selon

son dessein, ils se sont laissé conduire par des idées dogmatiques préconçues ?

Réponse : Oui pour la première partie ; non pour la deuxième.

II. La question synoptique, ou les rapports mutuels entre les trois premiers évangiles

Question 1 : En maintenant sauf ce qui, conformément à ce qui a été établi précédemment, doit-être maintenu sauf – en particulier pour ce qui est de l'authenticité et de l'intégrité des trois évangiles de Matthieu, de Marc et de Luc, de l'identité substantielle de l'évangile grec de Matthieu avec son original primitif, ainsi que pour ce qui est de l'ordre chronologique dans lequel ils ont été écrits –, compte tenu des conceptions diverses et opposées si nombreuses des auteurs, est-il permis aux exégètes de discuter librement pour expliquer les ressemblances et les différences entre les évangiles, et de recourir aux hypothèses de la Tradition soit écrite, soit orale, ou encore de la dépendance de l'un par rapport à celui ou à ceux qui précèdent ?

Réponse : Oui.

Question 2 : Doit-on considérer que maintiennent sauf ce qui a été établi plus haut ceux qui, ne s'appuyant sur aucun témoignage de la Tradition, et sur aucune preuve historique, approuvent sans hésiter l'hypothèse dite des « deux sources », laquelle tente d'expliquer la composition de l'évangile grec de Matthieu et de l'évangile de Luc à partir surtout de leur dépendance de l'évangile de Marc et d'une collection dite des paroles du Seigneur ; et peuvent-ils dès lors la défendre librement ?

Réponse : Non pour les deux parties.

Source : laportelatine.org/formation/magistere/reponse-du-26-juin-1912-les-synoptiques

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France